



Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE VINÇA

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

n° 20250414019 – Avenant à la convention de surveillance des plages avec le SDIS 66 – Saison 2025.

Le lundi 14 avril 2025, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le mercredi 2 avril, se sont réunis à la salle Henri Demay du Conseil Municipal.

11 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Florence GONTRAN.

6 absents : Christian BERNARD ayant donné à Florence GONTRAN, Jean CLÉMENT ayant donné procuration à Lucette ORTIZ-CASTILLO, Marc PAGÈS ayant donné procuration à Christine MILÉSI, Robert JASSEREAU, excusé, Stéphanie PACHIS, excusée, Alain COUBRYS ayant donné procuration à Jean-Pierre MENDOZA.

Le Conseil Municipal désigne **Florence GONTRAN, Secrétaire de Séance.**

Monsieur le Maire,

Rappelle que par délibération n° 202502110002 en date du 11 février 2025, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention avec le SDIS 66 régissant les prestations de la saison au profit de la Commune en matière de surveillance des zones de baignade de la plage publique et de la plage du Camping ;

Expose que le devis de la saison 2025 de prestations de surveillance des plages transmis par le SDIS 66 est d'un montant de 26.405,09 € et non de 24.935,65 € comme estimé lors de la présentation du 11 février 2025 ;

Précise que l'ensemble des autres éléments régissant les prestations de la saison au profit de la Commune ne sont pas modifiées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
soit 15 voix pour,

Approuve le projet de convention avec le SDIS 66 régissant les prestations de la saison 2025 au profit de la Commune en matière de surveillance des zones de baignade de la plage publique et de la plage du camping ;

Approuve le devis pour la saison 2025 d'un montant de 26.405,09 € ;

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces à intervenir en la matière.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Bruno GUÉRIN,



Maire de Vinça.